

Commission des Dons – 2025

Centre Hospitalier du Nord (CHdN)

1. Introduction et cadre institutionnel

Conformément à la loi du 28 avril 2009 (articles 4 et 8) ainsi qu'aux nouveaux statuts de la Commission des Dons validés par le Conseil d'Administration le 31 mars 2025, le Centre Hospitalier du Nord (CHdN) s'est doté d'une Commission des Dons chargée d'assurer une gestion transparente, rigoureuse et conforme à la volonté des donateurs.



La Commission des Dons a pour missions principales :

- L'examen et l'acceptation des dons,
- La décision relative à leur affectation,
- Le suivi financier des fonds à livre ouvert,
- L'établissement d'un rapport annuel à destination du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration.

Le présent rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

2. Composition et fonctionnement de la Commission des Dons

En 2025, la Commission des Dons était composée de représentants :

- De la Société Civile,
- Du Conseil d'Administration,
- De la Direction,
- Du Corps Médical,
- Du personnel soignant,
- Du plateau financier à voix consultative.

La Commission s'est réunie conformément à ses statuts à deux reprises au cours de l'année 2025, lors des séances formelles des 6 mai 2025 et 14 octobre 2025.

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement des membres de la Commission des Dons, permettant d'assurer la continuité des travaux tout en intégrant de nouvelles expertises et sensibilités. Les décisions ont été prises à la majorité des membres présents, dans le respect des règles de gouvernance et de transparence.

3. Situation financière globale des dons

3.1 Situation au 1er janvier 2025

Le solde des fonds de dons disponibles au 1er janvier 2025 s'élevait à :

→ 623.520,79 €

3.2 Recettes de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, le CHdN a encaissé un montant total de :

→ 146.826,89 € de dons

Ces dons proviennent principalement de particuliers, de dons de sympathie ainsi que de legs. Une part importante des fonds est affectée aux soins palliatifs, mais également à d'autres services tels que la chimiothérapie, la dialyse et certaines unités de soins spécifiques.

3.3 Dépenses de l'exercice 2025

Les dépenses engagées au titre des dons en 2025 s'élèvent à un montant total de :

→ 194.122,88 €

Ces dépenses ont notamment permis le financement :

- D'équipements médicaux (moniteurs de surveillance, ventilateurs, systèmes spécialisés),
- D'équipements destinés aux unités de chimiothérapie et de soins intensifs,
- D'actions visant à améliorer le confort et le cadre de vie des patients (fauteuils, aménagements, décoration, fleurs),

- De prestations et projets liés aux soins palliatifs (supervisions, accompagnement, services pastoraux),
- De projets spécifiques validés par la Commission des Dons.

3.4 Situation au 31 décembre 2025

Au terme de l'exercice 2025, le solde des fonds de dons disponibles s'établit à :

- 576.224,80 € au 31 décembre 2025

4. Utilisation des fonds – décisions marquantes de l'année 2025

Au cours de l'année 2025, la Commission des Dons a validé plusieurs projets structurants et à forte valeur ajoutée pour les patients et les équipes soignantes, parmi lesquels :

- L'acquisition de systèmes de refroidissement et de ventilation (post opératoire orthopédie) pour différentes unités de soins,
- Le financement de moniteurs de surveillance pour les services de chimiothérapie, de l'oncologie et des soins normaux,
- L'achat d'équipements spécifiques pour la chimiothérapie,
- Des projets d'amélioration des unités de soins palliatifs,
- Des actions de soutien aux bénévoles et aux initiatives d'accompagnement des patients.

L'ensemble des décisions a été pris dans le strict respect de la volonté des donateurs.

Les dons constituent un levier essentiel pour la réalisation de projets qui ne sont pas couverts par le budget de la Caisse Nationale de Santé (CNS), mais qui apportent une valeur ajoutée significative en matière de bien-être, de confort et d'humanisation des soins, tant pour les patients que pour les professionnels de santé et encadrant.

Grâce aux dons, le CHdN peut financer des projets visant notamment :

- L'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de soins (aménagement, décoration, équipements de confort),

Dons „Hëllef eis hëllef“

Vous pouvez soutenir notre travail en faisant un don sur le compte
CCRA LU02 0090 0000 5596 4019.

Les dons permettent de soutenir :

- l'achat d'ustensiles auxiliaires pour les soins,
- des cours de formation continue et de perfectionnement pour le personnel soignant,
- l'élaboration de matériel didactique pour les patients et leurs proches,
- la mise à disposition de journaux hebdomadaires et quotidiens, de livres, de brochures, de jeux de société pour adultes et enfants,
- l'achat des fleurs fraîches chaque semaine pour les chambres,
- la décoration de la salle de séjour en fonction de la saison,
- l'organisation de fêtes de famille (p.ex. anniversaires ou anniversaires de mariage) ou de fêtes (Pâques, Noël),
- la mise à disposition de boissons et de petites collations pour les patients et leurs proches.

- Le développement d'actions favorisant l'humanisation des soins, en particulier dans les situations de vulnérabilité, de chronicité ou de fin de vie,
- L'acquisition d'équipements ou de dispositifs apportant un confort supplémentaire aux patients sans être couverts par les mécanismes de financement traditionnels,
- Le soutien à des projets bénéficiant également aux professionnels de santé et au personnel encadrant, en améliorant leurs conditions de travail, leur environnement quotidien et, indirectement, la qualité de la relation soignant-patient.

Ces financements permettent ainsi de répondre à des besoins concrets, identifiés sur le terrain par les équipes, et contribuent à créer un environnement hospitalier plus accueillant, plus respectueux et plus humain. Les dons représentent à ce titre un facteur clé de différenciation qualitative, renforçant le bien-être des patients, l'engagement des équipes et l'image d'un hôpital centré sur la personne.

5. Transparence, contrôle et conformité

La gestion financière des dons est assurée par le plateau financier du CHdN, conformément aux règles comptables et à la législation en vigueur.

Les fonds font l'objet:

- D'un suivi comptable détaillé,
- D'un contrôle interne régulier,
- D'un audit externe dans le cadre de la clôture annuelle des comptes.

Les donateurs reçoivent systématiquement une lettre de remerciement accompagnée d'une attestation leur permettant de bénéficier de la déductibilité fiscale prévue par la loi.

6. Conclusion et perspectives

L'exercice 2025 confirme :

- La confiance durable des donateurs envers le Centre Hospitalier du Nord,
- L'impact concret des dons sur la qualité des soins, l'équipement médical et le confort des patients,
- La gestion responsable, transparente et conforme aux statuts assurés par la Commission des Dons.

Au-delà du bilan financier, la Commission des Dons s'inscrit dans une démarche prospective visant à poursuivre l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'accompagnement des patients.

À ce titre, pour l'année 2026, il est prévu, sous réserve de validation et de disponibilité des fonds :

- La rénovation partielle (projet validé en 2025) des unités de soins 52 et 53, incluant des travaux de peinture, de décoration intérieure et la mise en place de panneaux muraux adaptés, afin d'améliorer l'environnement de soins et le bien-être des patients et de leurs proches ;
- La création d'une chambre dédiée à l'accompagnement de fin de vie au sein de l'unité de soins 52, conçue comme un espace apaisant, respectueux et digne, permettant un accompagnement optimal des patients en fin de vie et de leurs familles.

Ces projets s'inscrivent pleinement dans l'esprit des dons reçus, en particulier ceux affectés aux soins palliatifs et à l'humanisation des prises en charge, et traduisent la volonté du CHdN d'utiliser les fonds confiés de manière ciblée, durable et conforme à la volonté des donateurs.

La Commission des Dons remercie chaleureusement l'ensemble des donateurs pour leur générosité et renouvelle son engagement à œuvrer, avec rigueur et transparence, dans l'intérêt exclusif des patients du Centre Hospitalier du Nord.

HËLLEFT EIS HËLLEFEN!

Vous pouvez soutenir les activités du CHdN en faisant un don au
numéro bancaire suivant : CCRA LU02 0090 0000 5596 4019

Grâce à un don, vous contribuez directement à la prise en charge et au
bien-être des patient(e)s soigné(e)s au CHdN.

Tout don en faveur du CHdN est fiscalement déductible dans
les limites fixées par la loi concernant l'impôt sur le revenu.